

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Le mercredi 7 mai 2014 à 18 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire, sous la Présidence de Monsieur **Alain WACHEUX**, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs en suite d'une convocation en date du mercredi 30 avril 2014 dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

ETAIENT PRESENTS :

WACHEUX Alain, Président

ADANCOURT Jean-Louis, BLONDEL Bernard, COFFRE Marcel, COPIN Léon, DELAHAYE Gérard, DELCROIX Daniel, GAQUERE Raymond, KACZMAREK Ceslas, LEFEBVRE Nadine, LEVENT-RUCKEBUSCH Isabelle, MARCELLAK Serge, MILOSZYK Philippe, MINIOT Jacques, MOREAU Pierre, TASSEZ Thierry.

Vice-présidents,

ANDREOTTI Patrice, BEVE Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Louis, DELOMEZ Daniel, DELEVAL Eric, DUPONT Yves, GUYOT Ludovic, LEMAITRE Claude

Conseillers délégués,

ADELAIDE Gérard, ATTAGNANT Marianne, BAUDELET Moïse, BEUGIN Elodie, BOUTON Marie-Thérèse, BUIRETTE Colette, CAILLIAU Bernard, CANLERS Guy, CARNEAUX Yvette, CASTELL Jean-François, CAVIGNEAUX Jean-Michel, CHRETIEN Bruno, CLAIRET Dany, CLERGE Maryvonne, COURTOIS Jean-Marie, DAGBERT Michel, DECOURCELLE Catherine, DEGREAUX Jeremy, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DELHAYE Nicole, DELVILLE David, DENIS Charline, DEPREZ AUDEBERT Marguerite, DESSE Jean-Michel, DUFOSSE Michel, DUHAMEL Annick, DUPONT Jean-Michel, DUQUENNE Catherine, EDOUARD Eric, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques, FLINOIS René, FONTAINE Joëlle, FOUCAULT Gérard, GACQUERRE Olivier, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, GREGORCIC Boris, GUISLAIN Arnaud, HERBAUT Jacques, IDZIAK Ludovic, IMBERT Jacqueline, KOPACZYK Marc, KOWALCZYK Sabine, LAMARE-CRAPART Josiane, LAVERVIN Corinne, LECLERCQ Odile, LECOMTE Maurice, LECONTE Maurice, LEFEBVRE Anne-Marie, LEFEBVRE Daniel-Edouard, LEGRAND Maryline, LEMOINE Jacky, LEROY Michel, LEVEUGLE Emmanuelle, LIEVEN Ronald, MALBRANQUE Gérard, MARIEN Carole, MARTIN René, MARTIN Valérie, MASSART Yvon, MASSE BOURY Annie, MELLICK Jacques, MICHAUX Alain, MOREAU Nathalie, NAGLIK Edouard, NEVEU Jean, OGIEZ Gérard, PATRON Severine, PEDRINI Lelio, POMART Jean-Hugues, POTEAU-FLOTAT Nelly, PROOT Janine, ROUX Bruno, RUS Ludivine, SAINT-ANDRE Stéphane, SEULIN Jean-Paul, SOUILLIART Virginie, STANISLAWSKI-LAISNE Nathalie, SWITALSKI Jacques, VALET Roger, VANHALST Jacqueline, VERDOUCQ Gaëtan,

Conseillers communautaires titulaires,

DUBRULLE Emmanuel, DUSZKO Wladislaw,

Conseillers communautaires suppléants,

PROCURATIONS :

BALAVOINE Jocelyne donne procuration à MELLICK Jacques, BOULARD Thomas donne procuration à GUYOT Ludovic, CAILLIAU Bernard donne procuration à MOREAU Nathalie à partir du vote de la Commission d'Appel d'offres, CLEMENT Jean-Pierre donne procuration à KOPACZYK Marc, DELECOURT Dominique donne procuration à GAQUERE Raymond à partir du vote des membres de l'Office de Tourisme, DENIS Charline donne procuration à FIGENWALD Arnaud à partir du vote des membres de l'Office de Tourisme, DEPREZ AUDEBERT Marguerite donne procuration à IMBERT Jacqueline à partir du vote du jury de concours, ELAZOUZI Hakim donne procuration à MARIEN Carole à partir du vote de la Commission d'Appel d'offres, GACQUERRE Olivier donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel à partir du vote de la Commission d'Appel d'offres, GREGORCIC Boris donne procuration à MILOSZYK Philippe à partir du vote du jury de concours, KOWALCZYK Sabine donne procuration à DELEVAL Eric à partir du vote du jury de concours, LAQUAY-DREUX Valérie donne procuration à CAILLIAU Bernard, MARTIN Valérie donne procuration à IDZIAK Ludovic à partir du vote de la CCSPL, MICHAUX Alain donne procuration à MARTIN René à partir du vote de la CCSPL, PROTIN Marie-Andrée donne procuration à DUPONT Jean-Michel, ROJEWSKI-MALECKI Marie-Thérèse donne procuration à LEVENT-RUCKEBUSCH Isabelle, SAINT-ANDRE Stéphane donne procuration à DUQUENNE Catherine uniquement pour l'élection des membres du Bureau, TASSEZ Thierry donne procuration à MOREAU Pierre à partir du vote du jury de concours, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BALAVOINE Jocelyne, BOULARD Thomas, BECQUART Gladys, BERRIER Philibert, BERTOUX Maryse, CLEMENT Jean-Pierre, DOUVRY Jean-Marie, DRUMEZ Philippe, HAMELIN Natacha, HOLVOET Marie-Pierre, JARRETT Richard, LADEN Jacques, LAQUAY-DREUX Valérie, MAREVILLE-MARTEAU Pierre, PHILIPPE Danièle, PROTIN Marie-Andrée, ROJEWSKI-MALECKI Marie-Thérèse, VIVIEN Michel, WALLET Frédéric

Conseillers communautaires titulaires,

Monsieur GIBSON Pierre-Emmanuel est élu Secrétaire de séance,

La séance est ouverte,

Rapporteur : WACHEUX Alain

1) ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

« L'article 17 du règlement intérieur préalablement soumis à adoption de l'Assemblée, prévoit que le Bureau est composé, d'un Président, de Vice-présidents et d'un membre par commune non représentée par un Vice-président. Les communes de Bruay-La-Buissière et Béthune disposent de deux sièges chacune, Vice-président ou membre du Bureau.

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs a procédé à l'élection de ses 15 Vice-présidents.

Il est donc donné lecture des candidatures proposées :

- ANNEQUIN : DUPONT Yves
- ANNEZIN : DELOMEZ Daniel
- AUCHEL : JARRETT Richard
- AUCHY-LES-MINES : COURTOIS Jean-Louis
- BAJUS : CLEMENT Jean-Pierre
- BETHUNE : GACQUERRE Olivier
- BETHUNE : MELLICK Jacques
- BEUGIN : LECLERCQ Odile
- BRUAY-LA-BUISSIERE : DELEVAL Eric
- CALONNE-RICOUART : GUYOT Ludovic
- CAMBLAIN-CHATELAIN : PEDRINI Lelio
- CAMBRIN : DRUMEZ Philippe
- CAUCHY-A-LA-TOUR : FLAHAUT Jacques
- CAUCOURT : PHILIPPE Danièle
- CHOCQUES : MASSART Yvon
- CUINCHY : DELECOURT Dominique
- DIEVAL : NEVEU Jean
- DIVION : FLINOIS René
- DOUVRIN : DUPONT Jean-Michel
- DROUVIN-LE-MARAIS : DECOURCELLE Catherine
- ESSARS : MALBRANQUE Gérard
- ESTREE-CAUCHY : BUIRETTE Colette
- FESTUBERT : DOUVRY Jean-Marie
- FOUQUEREUIL : OGIEZ Gérard
- FOUQUIERES-LES-BETHUNE : SEULIN Jean-Paul
- FRESNICOURT-LE-DOLMEN : CLAIRET Dany
- GAUCHIN-LE-GAL : LEMAITRE Claude
- GIVENCHY-LES-LA-BASSEE : HERBAUT Jacques
- GOSNAY : SOUILLART Virginie
- HAILLICOURT : FOUCAULT Gérard
- HAISNES : WALLEY Frédéric
- HERMIN : GLUSZAK Franck
- HERSIN COUPIGNY : BEVE Jean-Pierre
- HESDIGNEUL-LES-BETHUNE : LECOMTE Maurice

- HINGES : LAVERSIN Corinne
- HOUCHIN : LECONTE Maurice
- LA COMTE : POMART Jean-Hugues
- LABEUVRIERE : LEROY Michel
- LABOURSE : ANDREOTTI Patrice
- LAPUGNOY : DELANNOY Alain
- LOCON : DUFOSSE Michel
- LORGIES : LEFEBVRE Anne-Marie
- LOZINGHEM : LADEN Jacques
- NEUVE-CHAPELLE : LIEVEN Ronald
- OURTON : CANLERS Guy
- SAILLY LABOURSE : BAUDELET Moïse
- VAUDRICOURT : VALET Roger
- VENDIN-LES-BETHUNE : COURTOIS Jean-Marie
- VERMELLES : GUISLAIN Arnaud
- VERQUIGNEUL : CHRETIEN Bruno
- VIEILLE-CHAPELLE : DESSE Jean-Michel
- VIOLAINES : CASTELL Jean-François

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote. »

Le Conseil communautaire élit à la majorité absolue comme suit :

- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DUPONT Yves, ANNEQUIN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DELOMEZ Daniel, ANNEZIN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : JARRETT Richard, AUCHEL
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : COURTOIS Jean-Louis, AUCHY-LES-MINES
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : CLEMENT Jean-Pierre, BAJUS
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : GACQUERRE Olivier, BETHUNE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : MELLICK Jacques, BETHUNE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LECLERCQ Odile, BEUGIN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DELEVAL Eric, BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : GUYOT Ludovic, CALONNE-RICOUART
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : PEDRINI Lelio, CAMBLAIN-CHATELAIN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DRUMÉZ Philippe, CAMBRIN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : FLAHAUT Jacques, CAUCHY-A-LA-TOUR
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : PHILIPPE Danièle, CAUCOURT
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : MASSART Yvon, CHOCQUES
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DELECOURT Dominique, CUINCHY
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : NEVEU Jean, DIEVAL
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : FLINOIS René, DIVION
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DUPONT Jean-Michel, DOUVRIIN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DECOURCELLE Catherine, DROUVIN-LE-MARAIS
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : MALBRANQUE Gérard, ESSARS
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : BUIRETTE Colette, ESTREE-CAUCHY
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DOUVRY Jean-Marie, FESTUBERT
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : OGIEZ Gérard, FOUQUEREUIL
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : SEULIN Jean-Paul, FOUQUIERES-LES-BETHUNE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : CLAIRET Dany, FRESNICOURT-LE-DOLMEN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LEMAITRE Claude, GAUCHIN-LE-GAL
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : HERBAUT Jacques, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE

- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : SOUILLART Virginie, GOSNAY
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : FOUCAULT Gérard, HAILLICOURT
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : HAISNES : WALLET Frédéric
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : GLUSZAK Franck, HERMIN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : BEVE Jean-Pierre, HERSIN COUPIGNY
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LECOMTE Maurice, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LAVERSIN Corinne, HINGES
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LECONTE Maurice, HOUCHIN
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : POMART Jean-Hugues, LA COMTE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LEROY Michel, LABEUVRIERE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : ANDREOTTI Patrice, LABOURSE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DELANNOY Alain, LAPUGNOY
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DUFOSSE Michel, LOCON
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LEFEBVRE Anne-Marie, LORGIES
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LADEN Jacques, LOZINGHEM
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : LIEVEN Ronald, NEUVE-CHAPELLE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : CANLERS Guy, OURTON
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : BAUDELET Moïse, SAILLY LABOURSE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : VALET Roger, VAUDRICOURT
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : COURTOIS Jean-Marie, VENDIN-LES-BETHUNE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : GUISLAIN Arnaud, VERMELLES
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : CHRETIEN Bruno, VERQUIGNEUL
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : DESSE Jean-Michel, VIEILLE-CHAPELLE
- Par 117 voix sur 117 votants et 0 nul : CASTELL Jean-François, VIOLAINES

Rapporteur : WACHEUX Alain

2) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

« Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics relatives à la composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente, il y a lieu de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à l'issue d'un scrutin secret de liste proportionnel au plus fort reste.

Cette commission est présidée par le Président ou son représentant.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu au scrutin secret, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est fait appel à candidature des listes.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Il est donné lecture de la candidature des listes suivantes :

Liste n°1 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Gérard MALBRANQUE	M. Michel DUFOSSE
Mme Yvette CARNEAUX	Mme Ludivine RUS
M. Jean-Michel CAVIGNEAUX	M. Franck GLUSZAK
M. Arnaud GUISLAIN	Mme Séverine PATRON
M. René FLINOIS	M. Jacky LEMOINE

Liste n°2 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Jacques MINIOT	M. Edouard NAGLICK
M. Jean-Louis ADANCOURT	M. Claude LEMAITRE
M. Gérard OGIEZ	M. Philippe DRUMÉZ
M. Marc KOPACZYK	M. Gérard ADELAIDE
M. Jean-Pierre BEVE	M. Thomas BOULARD

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote à bulletins secrets,

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

Nombre d'INSCRITS	128
Nombre de VOTANTS	117
Taux de PARTICIPATION	91,41
Bulletins NULS ou BLANCS	8
SUFFRAGES EXPRIMÉS	109
Nombre de SIEGES à REPARTIR	5

LISTES en présence	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	1ère répartition des sièges		2ème répartition des sièges			SIEGES attribués sur les RESTES	Report des SIEGES ENTIERS	Total des SIEGES attribués
			Sièges attribués ENTIERS	Report des DECIMALES	Quotient électoral	Restes	Restes			
Liste n°1	27	21,80	1,24	1	0,24	21,80	5,20	0	1	1
Liste n°2	82	21,80	3,76	3	0,76	21,80	16,60	1	3	4
		21,80	0,00	0	0,00	21,80	0,00	0	0	0
		21,80	0,00	0	0,00	21,80	0,00	0	0	0
Total des VOIX OBTENUES	109									5

Somme des SIEGES entiers ATTRIBUES	4
Nombre de SIEGES à POURVOIR	5
Nombre de SIEGES restant à attribuer AU PLUS FORT RESTE	1

Le Conseil communautaire, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, proclame élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Jacques MINIOT	M. Edouard NAGLICK
M. Jean-Louis ADANCOURT	M. Claude LEMAITRE
M. Gérard OGIEZ	M. Philippe DRUMÉZ
M. Marc KOPACZYK	M. Gérard ADELAIDE
M. Gérard MALBRANQUE	M. Michel DUFOSSE

3) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DU JURY DE CONCOURS

« En application des dispositions du Code des Marchés Publics relatives à la constitution d'un jury de concours chargé de l'attribution de certains marchés de maîtrise d'œuvre, de l'organisation des procédures de concours et de conception réalisation, il y a lieu de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, au sein du Conseil communautaire, selon un scrutin secret de liste proportionnel au plus fort reste.

Ce jury est présidé par le Président ou son représentant légal.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu au scrutin secret, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Il est donné lecture de la candidature des listes suivantes :

Liste n°1 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Gérard MALBRANQUE	M. Michel DUFOSSE
Mme. Yvette CARNEAUX	Mme. Ludivine RUS
M. Jean-Michel CAVIGNEAUX	M. Franck GLUSZAK
M. Arnaud GUISLAIN	Mme. Séverine PATRON
M. René FLINOIS	M. Jacky LEMOINE

Liste n°2 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Jacques MINIOT	M. Edouard NAGLICK
M. Jean-Louis ADANCOURT	M. Claude LEMAITRE
M. Gérard OGIEZ	M. Philippe DRUMEZ
M. Marc KOPACZYK	M. Gérard ADELAIDE
M. Jean-Pierre BEVE	M. Thomas BOULARD

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote à bulletins secrets,

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

Nombre d'INSCRITS

Nombre de VOTANTS

Taux de PARTICIPATION 91,41

Bulletins NULS ou BLANCS

SUFFRAGES EXPRIMES 112

Nombre de SIEGES à REPARTIR

QUOTIENT ELECTORAL

22,40

REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES

LISTES en présence	1 ^{ère} répartition des sièges				2 ^{ème} répartition des sièges				SIEGES attribués sur les RESTES	Report des SIEGES ENTIERS	Total des SIEGES attribués
	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Report des DECIMALES	Quotient électoral	Restes	Sièges attribués	Report des SIEGES ENTIERS			
Liste n°1	30	22,40	1,34	1	0,34	22,40	7,60	0	1	1	
Liste n°2	82	22,40	3,66	3	0,66	22,40	14,80	1	3	4	
		22,40	0,00	0	0,00	22,40	0,00	0	0	0	
		22,40	0,00	0	0,00	22,40	0,00	0	0	0	
Total des VOIX OBTENUES	112									5	

Somme des SIEGES entiers ATTRIBUES

Nombre de SIEGES à POURVOIR

Nombre de SIEGES restant à attribuer AU PLUS FORT RESTE

Le Conseil communautaire, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, proclame élus les membres suivants de la Commission du Jury de concours :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Jacques MINIOT	M. Edouard NAGLICK
M. Jean-Louis ADANCOURT	M. Claude LEMAITRE
M. Gérard OGIEZ	M. Philippe DRUMEZ
M. Marc KOPACZYK	M. Gérard ADELAIDE
M. Gérard MALBRANQUE	M. Michel DUFOSSE

Rapporteur : WACHEUX Alain

4) GROUPEMENTS DE COMMANDES - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

« Conformément à l'article 8 du code des marchés publics définissant les groupements de commandes, une Commission d'Appel d'Offres spécifique à ces groupements doit être constituée.

Les membres de cette Commission d'Appel d'Offres sont désignés selon les modalités de l'article 8-III- 2 du code des marchés publics à savoir un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant... ».

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation. »

Il est proposé les candidatures de M. Ceslas KACZMAREK comme membre titulaire et de M. Jacques MINIOT comme membre suppléant. »

Le Conseil communautaire décide à la majorité absolue de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations, **procède** aux opérations de vote et **désigne** comme membre titulaire et suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres des Groupements de commandes les membres suivants : M. Ceslas KACZMAREK en tant que membre titulaire et M. Jacques MINIOT, en tant que membre suppléant.

Rapporteur : WACHEUX Alain

5) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

« Conformément à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la commission de délégation de service public, il y a lieu de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à l'issue d'un scrutin secret de liste proportionnel au plus fort reste.

Cette commission est présidée par le Président ou son représentant.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu au scrutin secret, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Il est donné lecture de la candidature des listes suivantes :

Liste n°1 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Mme. Ludivine RUS	Mme. Séverine PATRON
M. Jean-Michel CAVIGNEAUX	M. Michel DUFOSSE
M. Arnaud GUISLAIN	Mme Virginie SOUILLIART
Mme. Yvette CARNEAUX	M. René FLINOIS
M. Gérard MALBRANQUE	M. Franck GLUSZAK

Liste n°2 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Jacques MINIOT	M. Edouard NAGLICK
M. Jean-Louis ADANCOURT	M. Claude LEMAITRE
M. Gérard OGIEZ	M. Philippe DRUMEZ
M. Marc KOPACZYK	M. Gérard ADELAIDE
M. Jean-Pierre BEVE	M. Thomas BOULARD

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote à bulletins secrets,

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

Nombre d'INSCRITS

Nombre de VOTANTS

Taux de PARTICIPATION 89,84

Bulletins NULS ou BLANCS

SUFFRAGES EXPRIMES 110

Nombre de SIEGES à REPARTIR

QUOTIENT ELECTORAL 22,00

REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES

LISTES en présence	1 ^{ère} répartition des sièges				2 ^{ème} répartition des sièges				SIEGES attribués sur les RESTES	Report des SIEGES ENTIERS	Total des SIEGES attribués
	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués ENTIERS	Report des DECIMALES	Quotient électoral	Restes					
Liste n°1	28	22,00	1,27	1	0,27	22,00	6,00	0	1	1	
Liste n°2	82	22,00	3,73	3	0,73	22,00	16,00	1	3	4	
		22,00	0,00	0	0,00	22,00	0,00	0	0	0	
		22,00	0,00	0	0,00	22,00	0,00	0	0	0	
Total des VOIX OBTENUES	110									5	

Somme des SIEGES entiers ATTRIBUES

Nombre de SIEGES à POURVOIR

Nombre de SIEGES restant à attribuer AU PLUS FORT RESTE

Le Conseil communautaire dans le respect du principe de la représentation proportionnelle proclame élus les membres de la commission de délégation de service public :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Jacques MINIOT	M. Edouard NAGLICK
M. Jean-Louis ADANCOURT	M. Claude LEMAITRE
M. Gérard OGIEZ	M. Philippe DRUMÉZ
M. Marc KOPACZYK	M. Gérard ADELAIDE
Mme. Ludivine RUS	Mme. Séverine PATRON

Rapporteur : WACHEUX Alain

6) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

« L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Cette commission est présidée par le Président, ou son représentant, et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations d'usagers des services concernés.

Les compétences de cette commission consultative des Services Publics Locaux sont :

• **L'examen des rapports et documents suivants :**

- rapport annuel du délégataire de service public,
- rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.
- bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

• **Les consultations obligatoires suivantes pour avis :**

- sur tout projet de délégation de service public local, avant que le Conseil communautaire se prononce.
- sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision du Conseil communautaire.
- sur tout projet de partenariat avant que le Conseil communautaire se prononce.
- sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision de s'y engager.

Un état des travaux réalisés par la commission est présenté devant le Conseil communautaire avant le 1^{er} juillet de chaque année.

Il est proposé de fixer la composition de cette commission selon les modalités suivantes :

- au titre de la représentation des associations ayant une activité dans l'arrondissement, un représentant titulaire et suppléant des organisations suivantes :

- OR.RE.CO
- C.L.C.V
- Béthune Nature
- Les 4 Arbres (Beuvry)
- Arbre (Bruay-la-Buissière)
- Noeux environnement.

- au titre de la représentation de l'organe délibérant, 6 membres élus en son sein, au scrutin secret dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Il est donné lecture de la candidature des listes suivantes :

Liste n°1 :

M. Michel DUFOSSE
Mme Yvette CARNEAUX
Mme Ludivine RUS
M. Jean-Michel CAVIGNEAUX
M. René FLINOIS
M. Franck GLUSZAK

Liste n°2 :

M. Jacques MINIOT
M. Thierry TASSEZ
M. Bernard BLONDEL
M. Marcel COFFRE
M. Pierre MOREAU
M. Daniel DELCROIX

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote à bulletins secrets,

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

Nombre d'INSCRITS

Nombre de VOTANTS

Taux de PARTICIPATION 90,63

Bulletins NULS ou BLANCS

SUFFRAGES EXPRIMES 110

Nombre de SIEGES à REPARTIR

QUOTIENT ELECTORAL 18,33

REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES

LISTES en présence	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	1ère répartition des sièges		2ème répartition des sièges				SIEGES attribués sur les RESTES	Report des SIEGES ENTIERS	Total des SIEGES attribués
			Sièges attribués	Report des	Quotient électoral	Restes	ENTIERS	DECIMALES			
Liste n°1	27	18,33	1,47	1	0,47	18,33	8,67	0	1	1	
Liste n°2	83	18,33	4,53	4	0,53	18,33	9,68	1	4	5	
		18,33	0,00	0	0,00	18,33	0,00	0	0	0	
		18,33	0,00	0	0,00	18,33	0,00	0	0	0	
Total des VOIX OBTENUES		110								6	

Somme des SIEGES entiers ATTRIBUES

Nombre de SIEGES à POURVOIR

Nombre de SIEGES restant à attribuer AU PLUS FORT RESTE

Le Conseil communautaire, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, proclame élus les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivants :

- M. Jacques MINIOT
- M. Thierry TASSEZ
- M. Bernard BLONDEL
- M. Marcel COFFRE
- M. Pierre MOREAU
- M. Michel DUFOSSE

Rapporteur : WACHEUX Alain

7) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SMESCOTA

« Conformément aux statuts du SMESCOTA, il convient de désigner les représentants de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et environs appelés à siéger au sein de cette instance, soit 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants.

Ces délégués seront élus par le Conseil au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Il est donné lecture des candidatures proposées :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Alain WACHEUX	Albert BONNAIRE
Stéphane SAINT ANDRE	Catherine DUQUENNE
Léon COPIN	Bernard TAELEMAN
Alain JOLY	Jacques BAURIN
Corinne LAVERVIN	Jacques MINIOT
René MARTIN	Pierre-Emmanuel GIBSON
Daniel DELCROIX	Gérard MALBRANQUE
Bernard JOUBERT	Jean-Louis ADANCOURT
Michel DAGBERT	Gabriel BELAMIRI
Thierry TASSEZ	Jean-Marie LECOMTE
Ludovic GUYOT	Ludovic IDZIAK
Jean NEVEU	Jean-Michel DESSE
Nadine LEFEBVRE	Emmanuelle LEVEUGLE
Richard JARRETT	Philibert BERRIER
Daniel DELOMEZ	David DELVILLE
Marguerite DEPREZ	Hakim ELAZOUZI
Pierre MOREAU	Bernard CAILLIAU
Jean-Michel DUPONT	Marie Andrée PROTIN
Isabelle LEVENT	Daniel LEFEBVRE
Dominique DELECOURT	Frédéric WALLET
Jean-Marie COURTOIS	Jacques LADEN
Yves DUPONT	Gérard ADELAIDE
Jean Michel DENOEUD	Alain DELANNOY
Claude LEMAITRE	Maurice LECOMTE
Jean-Louis COURTOIS	Marcel COFFRE
Jean-François CASTELL	Gérard DELAHAYE
Catherine DECOURCELLE	Gérard OGIEZ
Jean-Paul SEULIN	Pierre MAREVILLE MARTEAU
Roger VALET	Patrice ANDREOTTI
Jacques SWITALSKI	Serge MARCELLAK
Jacky LEMOINE	
Michel DUFOSSE	

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote, à bulletins secrets,

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

Le Conseil communautaire se prononce et élit à la majorité absolue, comme suit pour représenter la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs au sein du SMESCOTA les membres ci-dessous désignés :

M. Alain WACHEUX recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 95

M. Alain WACHEUX ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Stéphane SAINT ANDRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 90

M. Stéphane SAINT ANDRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Léon COPIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

M. Léon COPIN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Alain JOLY recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Alain JOLY ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Mme Corinne LAVERSIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

Mme Corinne LAVERSIN ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

M. René MARTIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 103

M. René MARTIN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Daniel DELCROIX recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Daniel DELCROIX ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Bernard JOUBERT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Bernard JOUBERT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Michel DAGBERT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 91

M. Michel DAGBERT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Thierry TASSEZ recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 90

M. Thierry TASSEZ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Ludovic GUYOT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Ludovic GUYOT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jean NEVEU recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Jean NEVEU ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Mme Nadine LEFEBVRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

Mme Nadine LEFEBVRE ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

M. Richard JARRETT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 92

M. Richard JARRETT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Daniel DELOMEZ recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Daniel DELOMEZ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Mme Marguerite DEPRez recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 102

Mme Marguerite DEPRez ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

M. Pierre MOREAU recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Pierre MOREAU ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jean-Michel DUPONT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Jean-Michel DUPONT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Mme Isabelle LEVENT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 96

Mme Isabelle LEVENT ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

M. Dominique DELECOURT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 101

M. Dominique DELECOURT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jean-Marie COURTOIS recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Jean-Marie COURTOIS ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Yves DUPONT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

M. Yves DUPONT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jean Michel DENOEUDE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Jean Michel DENOEUDE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Claude LEMAITRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 101

M. Claude LEMAITRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jean-Louis COURTOIS recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Jean-Louis COURTOIS ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jean-François CASTELL recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 101

M. Jean-François CASTELL ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Mme Catherine DECOURCELLE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

Mme Catherine DECOURCELLE ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

M. Jean-Paul SEULIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

M. Jean-Paul SEULIN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Roger VALET recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 98

M. Roger VALET ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jacques SWITALSKI recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Jacques SWITALSKI ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jacky LEMOINE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 41

M. Jacky LEMOINE n'a pas obtenu la majorité absolue,

M. Michel DUFOSSE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 41

M. Michel DUFOSSE n'a pas obtenu la majorité absolue.

M. Albert BONNAIRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 95

M. Albert BONNAIRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Mme Catherine DUQUENNE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 90

Mme Catherine DUQUENNE ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Bernard TAELEMAN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

M. Bernard TAELEMAN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jacques BAURIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Jacques BAURIN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jacques MINIOT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

M. Jacques MINIOT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Pierre-Emmanuel GIBSON recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 103

M. Pierre-Emmanuel GIBSON ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Gérard MALBRANQUE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Gérard MALBRANQUE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jean-Louis ADANCOURT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Jean-Louis ADANCOURT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Gabriel BELAMIRI recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 91

M. Gabriel BELAMIRI ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jean-Marie LECOMTE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 90

M. Jean-Marie LECOMTE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Ludovic IDZIAK recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Ludovic IDZIAK ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jean-Michel DESSE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Jean-Michel DESSE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Mme Emmanuelle LEVEUGLE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

Mme Emmanuelle LEVEUGLE ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Philibert BERRIER recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 92

M. Philibert BERRIER ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. David DELVILLE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. David DELVILLE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Hakim ELAZOUZI recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 102

M. Hakim ELAZOUZI ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Bernard CAILLIAU recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Bernard CAILLIAU ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Mme Marie-Andrée PROTIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

Mme Marie-Andrée PROTIN ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Daniel LEFEBVRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 96

M. Daniel LEFEBVRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Frédéric WALLET recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 101

M. Frédéric WALLET ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jacques LADEN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Jacques LADEN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Gérard ADELAIDE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

M. Gérard ADELAIDE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Alain DELANNOY recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Alain DELANNOY ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Maurice LECOMTE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 101

M. Maurice LECOMTE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Marcel COFFRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 100

M. Marcel COFFRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Gérard DELAHAYE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 101

M. Gérard DELAHAYE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Gérard OGIEZ recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

M. Gérard OGIEZ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Pierre MAREVILLE-MARTEAU recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 97

M. Pierre MAREVILLE-MARTEAU ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Patrice ANDREOTTI recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 98

M. Patrice ANDREOTTI ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Serge MARCELLAK recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 3 - Votes favorables : 99

M. Serge MARCELLAK ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Rapporteur : WACHEUX Alain

8) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS GOHELLE

« Conformément aux statuts du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle, il convient de désigner les représentants d'Artois Comm. appelés à siéger au sein de cette instance, soit 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Ces délégués sont élus par le Conseil au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Il est proposé de désigner les représentants de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs au sein du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle :

Il est donné lecture des candidatures proposées.

DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS
Alain WACHEUX		Gaëtan VERDOUCQ
Daniel DELCROIX		Maurice LECOMTE
Marguerite DEPREZ		René MARTIN
Philippe MILOSZYK		Claude LEMAITRE
Bernard CAILLIAU		Daniel LEFEBVRE
Annick DUHAMEL		Marc KOPACZYK
Janine PROOT		Jean-Paul SEULIN

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote, à bulletins secrets.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le Conseil communautaire, »

Le Conseil communautaire se prononce et élit à la majorité absolue comme suit pour représenter la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs au sein du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle, les membres ci-dessous désignés :

Alain WACHEUX recueille les suffrages suivants :

Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 103

Alain WACHEUX ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Daniel DELCROIX recueille les suffrages suivants :

Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 103

Daniel DELCROIX ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Marguerite DEPREZ recueille les suffrages :

Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 102

Marguerite DEPREZ ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

Philippe MILOSZYK recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 103
Philippe MILOSZYK ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Bernard CAILLIAU recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 104
Bernard CAILLIAU ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Annick DUHAMEL recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 104
Annick DUHAMEL ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

Janine PROOT recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 104
Janine PROOT ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

Gaëtan VERDOUCQ recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 103
Gaëtan VERDOUCQ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Maurice LECOMTE recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 103
Maurice LECOMTE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

René MARTIN recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 102
René MARTIN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Claude LEMAITRE recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 103
Claude LEMAITRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Daniel LEFEBVRE recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 104
Daniel LEFEBVRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Marc KOPACZYK recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 104
Marc KOPACZYK ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Jean-Paul SEULIN recueille les suffrages suivants :
Votants : 108 - 4 nuls - Votes favorables 104
Jean-Paul SEULIN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Rapporteur : WACHEUX Alain

9) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYMSAGEL

« Conformément aux statuts du SYMSAGEL il convient de désigner les représentants d'Artois Comm. appelés à siéger au sein de cette instance, soit 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Ces délégués sont élus par le Conseil au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Il est donné lecture des candidatures proposées :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Raymond GAQUERE	Jean-Pierre SANSEN
Jean-Louis ADANCOURT	Jacques MINIOT
Eric EDOUARD	Christian LEKKI
Patrice ANDREOTTI	Marianne ATTAGNANT
Emmanuelle LEVEUGLE	Pierre BEAUVOIS
Marcel COFFRE	Ludovic GUYOT
Claude LEMAITRE	Daniel LEFEBVRE
Olivier SWITAJ	Eric DELEVAL
Gaëtan VERDOUCQ	Gérard DELAHAYE
Serge MARCELLAK	Jacques SWITALSKI
Stéphane SAINT ANDRE	Thierry TASSEZ
Gérard ADELAIDE	Jean-Pierre BEVE
Gérard PAILLARD	Sabine KOWALCZYK
Jean-Michel BURON	Jacques FLAHAUT
Bernard BLONDEL	Annick DUHAMEL
Christian DUBOIS	Dany CLAIRET
Daniel DELOMEZ	Jean-Paul GALLET
Yves DUPONT	Yves BOIDIN
Maurice LECOMTE	Jean-Pierre BACHELET
Alain DELANNOY	

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote, à bulletins secrets,

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le Conseil communautaire,

Le Conseil communautaire se prononce et élit à la majorité absolue comme suit pour représenter la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs au sein du SYMSAGEL les membres ci-dessous désignés :

M. Raymond GAQUERE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 95

M. Raymond GAQUERE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jean-Louis ADANCOURT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 103

M. Jean-Louis ADANCOURT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Eric EDOUARD recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 103

M. Eric EDOUARD ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Patrice ANDREOTTI recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 102

M. Patrice ANDREOTTI ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Mme Emmanuelle LEVEUGLE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 99

Mme Emmanuelle LEVEUGLE ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

M. Marcel COFFRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 104

M. Marcel COFFRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Claude LEMAITRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 104

M. Claude LEMAITRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Olivier SWITAJ recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 96

M. Olivier SWITAJ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Gaëtan VERDOUCQ recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 102

M. Gaëtan VERDOUCQ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Serge MARCELLAK recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 101

M. Serge MARCELLAK ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Stéphane SAINT ANDRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 93

M. Stéphane SAINT ANDRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Gérard ADELAIDE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 99

M. Gérard ADELAIDE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Gérard PAILLARD recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 101

M. Gérard PAILLARD ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Jean-Michel BURON recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 104

M. Jean-Michel BURON ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Bernard BLONDEL recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 102

M. Bernard BLONDEL ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Christian DUBOIS recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 103

M. Christian DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue est élu déléguée titulaire,

M. Daniel DELOMEZ recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 101

M. Daniel DELOMEZ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Yves DUPONT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 95

M. Yves DUPONT ayant obtenu la majorité absolue est élu déléguée titulaire,

M. Maurice LECOMTE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 102

M. Jean-Marie COURTOIS ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Alain DELANNOY recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 49

M. Alain DELANNOY n'a pas obtenu la majorité absolue,

M. Jean-Pierre SANSEN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 95

M. Jean-Pierre SANSEN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jacques MINIOT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 103

M. Jacques MINIOT ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Christian LEKKI recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 103

M. Christian LEKKI ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Mme Marianne ATTAGNANT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 102

Mme Marianne ATTAGNANT ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Pierre BEAUVOIS recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 99

M. Pierre BEAUVOIS ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Ludovic GUYOT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 104

M. Ludovic GUYOT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Daniel LEFEBVRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 104

M. Daniel LEFEBVRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Eric DELEVAL recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 96

M. Eric DELEVAL ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Gérard DELAHAYE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 102

M. Gérard DELAHAYE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jacques SWITALSKI recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 101

M. Jacques SWITALSKI ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Thierry TASSEZ recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 93

M. Thierry TASSEZ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jean-Pierre BEVE recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 99

M. Jean-Pierre BEVE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Mme Sabine KOWALCZYK recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 101

Mme Sabine KOWALCZYK ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Jacques FLAHAUT recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 104

M. Jacques FLAHAUT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Annick DUHAMEL recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 102

M. Annick DUHAMEL ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléant,

M. Dany CLAIRET recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 103

M. Dany CLAIRET ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Jean-Paul GALLET recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 101

M. Jean-Paul GALLET ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Yves BOIDIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 95

M. Yves BOIDIN ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Jean-Pierre BACHELET recueille les suffrages suivants :

Votants : 109 - nuls : 5 - Votes favorables : 102

M. Jean-Pierre BACHELET ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Rapporteur : WACHEUX Alain

10) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SIZIAF

« Conformément aux statuts du syndicat mixte du Parc des Industries Artois Flandres, il convient de désigner les représentants d'Artois Comm. appelés à siéger au sein de cette instance, soit 28 représentants qu'il convient de désigner.

Ces délégués sont élus par le Conseil au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Il est donné lecture des candidatures proposées :

M. LECOCQ Jean-Pierre,
M. DUPONT Yves,
M. GREZ Gérald,
M. GUILLOU André,
Mme FONTAINE Joëlle,
M. BOSSART Steve,
M. BOULET Jean-Luc,
M. DELCROIX Daniel,
M. DRUMÉZ Philippe,
M. DELECOURT Dominique,
M. DOUVRY Jean-Marie,
M. HERBAUT Jacques,
M. THOREZ Jean-Claude,
M. GEORGE Fabien,
M. WALLET Frédéric,
M. PRUVOST André,
M. BOULERT Philippe,
M. WAREIN Guy,
M. DELAHAYE Gérard,
Mme PATRON Séverine,
M. LAURENT Christian,
M. GUISLAIN Arnaud,
M. LECOMTE Jean-Marie,
M. CASTELL Jean-François,
M. DUPONT Jean-Michel,
M. VIVIER Albert,
M. GODART Didier,
M. MOREAU Pierre,

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote, à bulletins secrets.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

Le Conseil communautaire élit à la majorité absolue comme suit pour représenter la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et environs au sein du SIZIAF, les membres ci-dessous désignés :

M. LECOCQ Jean-Pierre,
M. DUPONT Yves,
M. GREZ Gérard,
M. GUILLOU André,
Mme FONTAINE Joëlle,
M. BOSSART Steve,
M. BOULET Jean-Luc,
M. DELCROIX Daniel,
M. DRUMÉZ Philippe,
M. DELECOURT Dominique,
M. DOUVRY Jean-Marie,
M. HERBAUT Jacques,
M. THOREZ Jean-Claude,
M. GEORGE Fabien,
M. WALLET Frédéric,
M. PRUVOST André,
M. BOULERT Philippe,
M. WAREIN Guy,
M. DELAHAYE Gérard,
Mme PATRON Séverine,
M. LAURENT Christian,
M. GUISLAIN Arnaud,
M. LECOMTE Jean-Marie,
M. CASTELL Jean-François,
M. DUPONT Jean-Michel,
M. VIVIER Albert,
M. GODART Didier,
M. MOREAU Pierre.

Rapporteur : WACHEUX Alain

**11) OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE BÉTHUNE-BRUAY -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ARTOIS COMM. AU COMITE DE
DIRECTION**

« Compte tenu du renouvellement du Conseil communautaire, il est proposé de procéder à la désignation des représentants d'Artois Comm. au sein de l'Office du Tourisme, soit 9 titulaires et 9 suppléants.

Il est précisé que la durée du mandat de membre du comité de direction sera alignée sur celui du mandat de conseiller communautaire et qu'une nouvelle élection aura lieu à chaque renouvellement du Conseil communautaire.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire pourra décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Il est donné lecture des candidatures proposées :

Titulaires	Suppléants
Yves DUPONT	Alain WACHEUX
Nelly POTEAU-FLOTAT	Corinne LAVERSIN
Eric DELEVAL	Thierry TASSEZ
Serge MARCELLAK	Patrice ANDREOTTI
Daniel LEFEBVRE	Valérie LAQUAY
Valérie MARTIN	Philippe MILOSZYK
Jean-Louis ADANCOURT	Philippe DRUMÉZ
Emmanuelle LEVEUGLE	Eric EDOUARD
Marguerite DEPREZ	Maryse BERTOUX
Virginie SOULLIART	

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote, à bulletins secrets.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

Le Conseil communautaire se prononce et élit à la majorité absolue comme représentants de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme intercommunal de Béthune Bruay :

M. Yves DUPONT recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 85

M. Yves DUPONT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Mme Nelly POTEAU-FLOTAT recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 91

Mme Nelly POTEAU-FLOTAT ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

M. Eric DELEVAL recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 93

M. Eric DELEVAL ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Serge MARCELLAK recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 86

M. Serge MARCELLAK ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

M. Daniel LEFEBVRE recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 90

M. Daniel LEFEBVRE ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,

Mme Valérie MARTIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 95

Mme Valérie MARTIN ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

M. Jean-Louis ADANCOURT recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 92

M. Jean-Louis ADANCOURT ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

Mme Emmanuelle LEVEUGLE recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 91

Mme Emmanuelle LEVEUGLE ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

Mme Marguerite DEPREZ recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 89

Mme Marguerite DEPREZ ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,

Mme Virginie SOULLIART recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 36

Mme Virginie SOULLIART n'a pas obtenu la majorité absolue,

M. Alain WACHEUX recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 85

M. Alain WACHEUX ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Mme Corinne LAVERSIN recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 91

Mme Corinne LAVERSIN ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Thierry TASSEZ recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 93

M. Thierry TASSEZ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Patrice ANDREOTTI recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 86

M. Patrice ANDREOTTI ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Mme Valérie LAQUAY recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 90

Mme Valérie LAQUAY ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

M. Philippe MILOSZYK recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 95

M. Philippe MILOSZYK ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Philippe DRUMÉZ recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 92

M. Philippe DRUMÉZ ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

M. Eric EDOUARD recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 91

M. Eric EDOUARD ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Mme Maryse BERTOUX recueille les suffrages suivants :

Votants : 98 - nuls : 3 - Votes favorables : 89

Mme Maryse BERTOUX ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,

Rapporteur : WACHEUX Alain

12) INSTALLATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES

« L'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et notamment les Communautés d'Agglomération.

Cette commission est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à Artois Comm. à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétence, et son impact sur les attributions de compensation.

La commission locale d'évaluation des charges fait une proposition pour l'évaluation des charges par le biais d'un rapport sur lequel les conseils municipaux donnent leur accord, à la majorité qualifiée prévue au II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'un représentant au sein de cette commission.

Les communes membres ont désigné leur représentant comme suit :

ANNEQUIN	M. Yves DUPONT
ANNEZIN	M. Daniel DELOMEZ
AUCHEL	M. Richard JARRETT
AUCHY LES MINES	M. Joëlle FONTAINE
BAJUS	M. Gérard DEVILLIER
BARLIN	M. Michel DAGBERT
BETHUNE	M. Pierre-Emmanuel GIBSON
BEUGIN	Mme Odile LECLERCQ
BEUVRY	M. Voltaire BOUQUE
BILLY BERCLAU	M. Michel HENNEBELLE
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	M. Eric DELEVAL
CALONNE RICOUART	M. Ludovic GUYOT
CAMBLAIN CHATELAIN	M. Léléo PEDRINI
CAMBRIN	M. Bernard JOUBERT
CAUCHY A LA TOUR	M. Jacques FLAHAUT
CAUCOURT	M. Wladislaw DUSZKO
CHOCQUES	Mme Christine CREPIN
CUINCHY	M. Dominique DELECOURT
DIEVAL	M. Christophe LEBEL
DIVION	M. Jacky LEMOINE
DOUVRIN	M. Jean-Michel DUPONT
DROUVIN-LE-MARAIS	Mme Catherine DECOURCELLE
ESSARS	Mme Edith YOSBERGUE
ESTREE CAUCHY	Mme Colette BUIRETTE
FESTUBERT	Mme Catherine BOYAULT
FOUQUEREUIL	M. Gérard OGIEZ
FOUQUIÈRES-LES-BETHUNE	M. Jean-Paul SEULIN
FRESNICOURT LE DOLMEN	M. Dany CLAIRET

GAUCHIN LE GAL
GIVENCHY LES LA BASSEE
GOSNAY
HAILLICOURT
HAISNES
HERMIN
HERSIN COUPIGNY
HESDIGNEUL
HINGES
HOUCHIN
HOUDAIN
LA COMTE
LA COUTURE
LABEUVRIERE
LABOURSE
LAPUGNOY
LOCON
LORGIES
LOZINGHEM
MAISNIL LES RUITZ
MARLES-LES-MINES
NEUVE CHAPELLE
NOEUX-LES-MINES
NOYELLE LES VERMELLES
OBLINGHEM
OURTON
REBREUVE RANCHICOURT
RICHEBOURG
RUITZ
SAILLY LABOURSE
VAUDRICOURT
VENDIN LES BETHUNE
VERMELLES
VERQUIGNEUL
VERQUIN
VIEILLE CHAPELLE
VIOLAINES

M. Claude LEMAITRE
M. Jacques HERBAUT
M. Jean-Paul GALLET
M. Philippe BLOND
M. Gérard VINCKE
M. Franck GLUSZAK
M. Jean-Marie CARAMIAUX
M. Maurice LECOMTE
M. Corinne LAVERSIN
M. Maurice LECONTE
M. Bernard MAISNIL
M. Jean-Hugues POMART
M. Jean-Michel DENOEUDE
Mme Emmanuelle SERGEANT
M. Patrice ANDREOTTI
M. Alain DELANNOY
M. Michel DUFOSSÉ
Mme Anne-Marie LEFEBVRE
M. Jacques LADEN
M. Jacques MINIOT
M. Marcel COFFRE
M. Ronald LIEVEN
M. Francis NOREL
M. Léon COPIN
M. André CARPENTIER
M. Jean-Charles CORDONNIER
M. Philippe MILOSZYK
M. Guy WAREIN
M. Jean-Louis ADANCOURT
M. Patrick BELLAMY-FERAND
M. Roger VALET
M. Bernard DUCLOY
M. Alain DE CARRION
M. Bruno CHRETIEN
M. Jean-Marc GROUX
M. Jean-Michel DESSE
M. Fabrice SURET

Le Conseil communautaire prend acte à la majorité absolue de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées selon les modalités définies ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION DES ELUS

Rapporteur : WACHEUX Alain

13) INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS COMMUNAUTAIRES

« L'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les indemnités de ses membres par délibération accompagnée obligatoirement d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Le décret 2004-615 du 25 juin 2004 a mis en place les barèmes relatifs aux indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale dont le régime indemnitaire est calculé par référence à l'indice brut 1015.

Artois Comm. se situant dans une tranche de population totale supérieure à 200.000 habitants, les taux maximum pouvant être votés sont de 145 % de l'indice brut 1015 pour le Président, de 72,5 % de l'indice brut 1015 pour les Vice-présidents et 6 % de l'indice brut 1015 pour les autres membres du Conseil. Certains conseillers, ayant reçu délégation de fonction appelés « Conseillers Délégués », peuvent également percevoir une indemnité dans la limite de celle perçue par le Président.

Il est proposé de fixer le régime indemnitaire applicable à compter de l'installation du Conseil communautaire soit le 16 avril 2014, au Président, aux Vice-présidents et aux Membres du Conseil communautaire.

Pour les conseillers délégués, le régime indemnitaire s'appliquera à compter de la date du caractère exécutoire de leur arrêté de délégation.

Le tableau récapitulatif ci-annexé accompagne la présente délibération.

Ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique.

En cas de remplacement d'un élu communautaire démissionnaire, l'indemnité de fonction versée à son remplaçant sera celle de la délégation qu'il aura reçue. »

Le Conseil communautaire adopte à la majorité absolue le tableau annexé à la délibération récapitulant les indemnités de fonction allouées aux Membres du Conseil Communautaire, **précise** que la présente délibération prendra effet le 17 avril 2014 et **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.

Rapporteur : WACHEUX Alain

14) EMPLOIS DE CABINET – AFFECTATION DES CREDITS

« Aux termes de l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre fin à leurs fonctions.

En application du décret 87-1004 du 16 décembre 1987 qui fixe le nombre maximum d'emplois autorisés compte tenu du nombre d'agents de la collectivité et leurs conditions de rémunération, la Communauté d'Agglomération Artois Comm., compte tenu des effectifs, dispose de trois emplois de cabinet.

Compte tenu des plafonds règlementaires de rémunération, l'enveloppe globale maximale (rémunérations et charges, frais de déplacement) pour les trois emplois s'élève à 210 000 euros.

Il convient d'inscrire et d'affecter les crédits correspondants à ces recrutements au budget de la collectivité au chapitre 012. »

Le Conseil communautaire adopte à la majorité absolue la proposition ci-dessus.

Rapporteur : WACHEUX Alain

15) FORMATION DES ELUS

« L'article L.2123-12 du CGCT institue un droit à la formation au profit de chaque élu local par l'attribution d'un congé de formation assorti d'obligations financières à la charge de la collectivité d'élection.

Les dépenses relatives à la formation des élus comprennent :

- les frais de formation facturés par les organismes agréés ;
- les frais de déplacement et de séjour ;
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat.

Le montant total des dépenses liées à la formation est plafonné à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Par délibération en date du 19 février 2014, le Conseil communautaire a décidé de fixer, pour l'année 2014, le montant des dépenses de formation des élus à 30 000 € soit environ 2 % du montant maximum des indemnités de fonction des élus de la collectivité.

Suite à l'installation de l'Assemblée le 16 avril dernier, suivant le renouvellement général des conseils municipaux, il est proposé à l'Assemblée de maintenir ce montant et donc de fixer, pour l'année 2014, le montant des dépenses de formation des élus à 30 000 € soit environ 2 % du montant maximum des indemnités de fonction des élus de la collectivité et d'inscrire les crédits correspondants au budget. »

Le Conseil communautaire décide à la majorité absolue de fixer, pour l'année 2014, le montant des dépenses de formation des élus à 30 000 € soit environ 2 % du montant maximum des indemnités de fonction des élus de la collectivité, **précise** que les crédits nécessaires au versement des dépenses de formation des élus sont prévus au budget et **autorise** le Président ou le Vice-président délégué à signer les actes qui en découlent.

Rapporteur : WACHEUX Alain

16) PRISE EN CHARGE DU FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

« *Fondement juridique*

En application de l'article L 5216-4-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire attribue aux groupes d'élus des moyens en personnel, locaux et matériel de bureau pour leur fonctionnement.

Ces moyens sont attribués à chaque groupe constitué, pour une année budgétaire. Ils ne peuvent bénéficier qu'à des groupes constitués, les élus se déclarant non-inscrits dans un groupe n'y étant pas éligibles.

Composition des groupes politiques prise pour référence

En application du pourcentage prévu à l'article 21 du règlement intérieur, la composition des groupes politiques est celle déclarée annuellement au Président, et arrêtée pour 2014.

Les présidents de groupe s'engagent à transmettre au Président, avant le vote du budget, la liste à jour des élus membres du groupe.

Locaux et équipement de bureau

Sont mis à la disposition de chaque groupe :

- des locaux situés dans l'Hôtel communautaire. Les groupes pourront utiliser les salles de réunion dans la mesure des disponibilités. L'entretien courant, les fluides et les charges afférents à ces locaux seront pris en charge par la Communauté d'agglomération.
- un équipement de bureau de base.
- du matériel informatique.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement comprennent, conformément aux dispositions de l'article L 5216-4-2 du code général des collectivités territoriales, exclusivement les dépenses suivantes : matériel de bureau, documentation (dont reprographie), courrier et télécommunications.

Le Président d'Artois Comm. est l'ordonnateur des dépenses. Les présidents de chaque groupe devront toutefois attester de la validité du service fait.

La clef de répartition proposée est la suivante :

- une part fixe de 1000 € par groupe et par an
- une part variable de 100 € par élu et par an

Prise en charge du personnel

Le Président peut affecter aux groupes politiques une ou plusieurs personnes. Il procède au recrutement (fonctionnaire en détachement ou non titulaire) sur proposition des présidents de chaque groupe.

Les frais de formation, de déplacement, d'hébergement et de restauration de ces personnels donneront lieu à remboursement selon les modalités réglementaires, dans la limite des crédits accordés à chaque groupe, après paiement des rémunérations principales et accessoires, des avantages sociaux et de l'ensemble des charges sociales.

Le Conseil communautaire ouvre, chaque année, au budget primitif les crédits nécessaires à ces dépenses représentant au maximum 30 % du montant total des indemnités brutes versées à ses membres. Ce montant est constitué des indemnités versées, à l'exclusion de la part patronale des cotisations sociales et de retraite, et revalorisé en fonction des majorations de la rémunération des personnels de la fonction publique intervenues depuis la fin de l'exercice budgétaire considéré.

Il est précisé que le montant des indemnités brutes est celui résultant du dernier compte administratif connu. Toutefois, compte tenu de la fusion de la Communauté d'agglomération de l'Artois et de la Communauté de Communes de Noeux et Environs, et des évolutions législatives sur le nombre de sièges au Conseil communautaire, il est proposé de prendre comme base de calcul pour les années 2014 et 2015, les prévisions annualisées des indemnités versées aux élus issus de la nouvelle assemblée. Le calcul sur la base du dernier compte administratif connu sera effectif pour le budget primitif 2016.

Ces crédits sont répartis annuellement entre les groupes, proportionnellement à leur effectif. »

Le Conseil communautaire approuve à la majorité absolue les modalités de prise en charge du fonctionnement des groupes d'élus du Conseil communautaire telles que définies ci-dessus.

Vu pour être affiché le 14 mai 2014 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

A Béthune, le 14 mai 2014

Le Président,
Alain WACHEUX

